

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



**Quimperlé  
 Communauté  
 Kemperle  
 Kumuniezh**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 19 mai 2021, s'est réuni le 27 mai 2021 à 18h00, Espace Benoîte Groult à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

**Nombre de conseillers :**

**En exercice :** 52  
**Présents :** 46 jusqu'à 18h40 puis 47  
**Votants :** 52  
**Secrétaire de séance :** Daniel HANOCQ

**CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :**

**ARZANO :** Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU  
**BANNALEC :** Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Martine PRIMA, Denis BARGUIL  
**BAYE :** Pascal BOZEC  
**CLOHARS-CARNOËT :** Jacques JULOUX, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA  
**GUILLIGOMARCH' :** Alain FOLLIC  
**LE TRÉVOUX :** Elina VANDENBROUCKE (arrivée à 18h40), Daniel HANOCQ  
**LOCUNOLÉ :** Corinne COLLET  
**MELLAC :** Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN  
**MOËLAN-SUR-MER :** Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Christelle FENEON, Isabelle MOIGN, Franck BERTHET, Jacques LE DOZE  
**QUERRIEN :** Stéphane CADO, Patricia ECK  
**QUIMPERLÉ :** Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Michel FORGET, Pascale DOUINEAU, Marie-Madeleine BERGOT, Eric SAINTILAN  
**RÉDÉNÉ :** Yves BERNICOT, Lorette ROBERT-ROCHER  
**RIEC-SUR-BÉLON :** Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Gilles GENTIL, Florence PENCHE  
**SAINT-THURIEN :** Michel CHARPENTIER  
**SCAËR :** Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT, Robert RAOUL, Danielle LE GALL  
**TRÉMÉVÉN :** Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

**ABSENTS EXCUSES :**

Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Christophe LESCOAT (MELLAC) Danièle BROCHU (QUIMPERLE), Gérard JAMBOU (QUIMPERLE), Eric ALAGON (QUIMPERLE), Christelle LAVOINE (REDENE)

**POUVOIRS :**

Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS),  
 Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Daniel HANOCQ (LE TREVOUX) jusqu'à 18h40  
 Christophe LESCOAT (MELLAC) a donné pouvoir à Loïc PRIMA (CLOHARS)  
 Danièle BROCHU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE)  
 Gérard JAMBOU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)  
 Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michel FORGET (QUIMPERLE)  
 Christelle LAVOINE (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)

DCC2021-140

**VIE COURANTE**  
**12- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

---

**Subvention Pass'Commerce et Artisanat et Numérique - Attribution**

---

Par délibération en date du 23 mai 2019, Quimperlé Communauté a approuvé d'une part le dispositif Pass Commerce et Artisanat, et d'autre part la convention avec la Région Bretagne relative à la mise en œuvre de ce dispositif.

Dans ce cadre, Quimperlé Communauté a été saisie de demandes de subventions émanant des entreprises suivantes :

-La **PIZZERIA DOM MORICE** à Quimperlé, représentée par Monsieur Grégory LEBLOIS, gérant, pour l'achat d'équipements visant à gagner en productivité (diviseuse bouleuse et presse à pizzas à chaud).

Le montant de l'investissement est de 15 145 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 23 mai 2019.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de plus de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **3 634.80 €**, soit 24 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (2 271.75€) et 9% par la Région Bretagne (1 363.05 €).

-La **SCI LENOCEA (fleuriste A L'AMARILLYS)** à Scaër, représentée par Céline HUIBAN, gérante, pour des travaux de rénovation d'un nouveau local et l'achat d'équipements (chambre froide et enseigne).

Le montant de l'investissement est de 27 677.36 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 23 mai 2019.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de plus de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **6 000 €**, soit 24 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (3 750 €) et 9% par la Région Bretagne (2 250 €).

En complément, par délibération en date du 17 décembre 2020, Quimperlé Communauté a approuvé la mise en place d'un dispositif exceptionnel, le **Pass Commerce et Artisanat Numérique**, ouvert jusqu'au 30 juin 2021, en réponse à la crise liée au COVID19.

Dans ce cadre, Quimperlé Communauté a été saisie de plusieurs demandes de subventions émanant des entreprises suivantes :

-La **SARL ISNA - LA BOUTIC DES MARQUES** à Mellac, représentée par Mme Solèn JAMBOU, gérante, pour la création d'un site e-commerce visant à développer le CA de vente en ligne.

Le montant de l'investissement est de 2 145.00 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 17 décembre 2020.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 15 000 € HT, la subvention sollicitée est d'un montant de **1 072.50 €**, soit 50 % de la dépense prise en charge à 25 % par Quimperlé Communauté (536.25 €) et 25% par la Région Bretagne (536.25€).

-La **SARL THOMAS - ATELIER HEW** à Quimperlé, représentée par Mr Stéphane THOMAS, gérant, pour la création d'un site e-commerce visant à développer la clientèle et donc le CA de l'entreprise.

Le montant de l'investissement est de 3 235.00 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 17 décembre 2020.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 15 000 € HT, la subvention sollicitée est d'un montant de **1 617.50 €**, soit 50 % de la dépense prise en charge à 25 % par Quimperlé Communauté (808.75 €) et 25% par la Région Bretagne (808.75€).

-La **SAS BEAJOU - TRAVERSEE CADOU** à Mellac, représentée par Mr Josérito CADOU, Président, pour la création d'un site e-commerce et l'achat de matériels informatiques nécessaires à la commercialisation de billets pour des traversées entre Doëlan et l'Île de Groix.

Le montant de l'investissement est de 5 750.82 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 17 décembre 2020.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 15 000 € HT, la subvention sollicitée est d'un montant de **2 875.41 €**, soit 50 % de la dépense prise en charge à 25 % par Quimperlé Communauté (1437.71€) et 25% par la Région Bretagne (1437.70€).

-La **SARL L'EMPREINTE** à Quimperlé, représentée par Mme Johanne LE VIGOUROUX, gérante, pour la refonte du site e-commerce visant à développer le CA de vente en ligne.

Le montant de l'investissement est de 8409.97 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 17 décembre 2020.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 15 000 € HT, la subvention sollicitée est d'un montant de **4 204.99 €**, soit 50 % de la dépense prise en charge à 25 % par Quimperlé Communauté (2102.50 €) et 25% par la Région Bretagne (2102.49€).

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER l'attribution des subventions Pass Commerce et Artisanat / Numérique à :

- **PIZZERIA DOM MORICE**, pour un montant de **3 634.80 €** ;

- **SCI LENOCEA**, pour un montant de **6 000 €** ;

- **SARL ISNA - LA BOUTIC DES MARQUES**, pour un montant de **1 072.50 €** ;

- **SARL THOMAS - ATELIER HEW**, pour un montant de **1 617.50 €** ;

- **SAS BEAJOU - TRAVERSEE CADOU**, pour un montant de **2 875.41 €** ;

- **SARL L'EMPREINTE**, pour un montant de **4 204.99 €**.

- AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents et actes afférents à l'attribution de ces aides.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE l'attribution des subventions Pass Commerce et Artisanat / Numérique à :
- **PIZZERIA DOM MORICE**, pour un montant de **3 634.80 €** ;
- **SCI LENOCEA**, pour un montant de **6 000 €** ;
- **SARL ISNA - LA BOUTIC DES MARQUES**, pour un montant de **1 072.50 €** ;
- **SARL THOMAS - ATELIER HEW**, pour un montant de **1 617.50 €** ;
- **SAS BEAJOU - TRAVERSEE CADOU**, pour un montant de **2 875.41 €** ;
- **SARL L'EMPREINTE**, pour un montant de **4 204.99 €**.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents et actes afférents à l'attribution de ces aides

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC